

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0026/2021</b>	<b>Objet</b> : Approbation de l'avenant n° 1 au marché portant sur l'achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents de police municipale, ASVP et SSIAP- Lot n° 5.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.**Absents** : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code de la Commande Publique ;**Vu** la délibération n° 2541/2018 du 4 juillet 2018 adoptant la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Etablissement public territorial – Grand Paris Sud Est Avenir et les communes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Bonneuil-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Créteil, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévisé, de Mandres-les-Roses, de Marolles-en-Brie, de Noiseau, d'Ormesson-sur-Marne, de Périgny, de Santeny, de Sucy-en-Brie, de Villecresnes ainsi que du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Val-de-Marne (S.M.I.T.D.U.V.M.) ;**Vu** la délibération n° 2600/2019 du 19 mars 2019 autorisant Monsieur le Président de Grand Paris Sud Est Avenir, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché pour l'achat de vêtements de travail et EPI –lot 5, et tous documents afférents à sa notification au nom et pour le compte de chaque membre du groupement ;**Vu** le marché notifié par GPSEA à son attributaire-la société SENTINEL- pour le lot n° 5, le 11 avril 2019 avec une date d'échéance finale fixée au 31 décembre 2022 ;**Vu** l'avis favorable de la Commission Marchés publics du 20 février 2021 ;**Considérant** qu'après notification par le coordonnateur du groupement de commandes, chaque collectivité membre du groupement de commandes assure l'exécution de son marché en fonction de ses propres besoins ;**Considérant** qu'au cours de l'exécution du marché, le Groupe MARCK & BALSAN a décidé de regrouper les activités de toutes les filiales françaises de son groupe, dont la société SENTINEL, sous une même identité ;

**Considérant** que la fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**Considérant** qu'il convient de conclure un avenant au marché, qui porte sur le transfert du marché de la société SENTINEL à la Société MARCK & BALSAN, cette dernière s'engageant à le poursuivre dans tous ses éléments (nature des prestations, prix, durée, etc...) ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché portant sur l'achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents de police municipale, ASVP et SSIAP-lot n°5.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents afférents.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*